



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

OPERATION CAMPUS

Colloque CGI 14 décembre 2016
intervention

MESR – mission du pilotage des opérations campus

Plan de l'intervention

- Bref rappel sur le plan campus
- Modalités de sélection des sites retenus et de conventionnement des opérations retenues sur chaque campus
- Présentation du processus d'expertise
- Perspectives

1/ Bref historique de l'Opération Campus

- > **5 milliards en faveur des campus universitaires alloués en 2009**

- > **Un investissement ciblé et massif pour :**
 - **fédérer les grands campus de demain**
 - **créer de véritables lieux de vie**
 - **accroître leur visibilité internationale**

- > **Une double intention :**
 - > **répondre aux situations immobilières les plus urgentes dans le cadre d'une réflexion globale**
 - > **penser la politique immobilière comme un facteur de l'attractivité des universités**

2/ Modalités de sélection des candidats

L'Opération Campus s'inscrit dans l'esprit de la réforme des universités

- > Organisation d'un appel à projets pour donner l'initiative aux universités
- > Encouragement des projets interuniversitaires (à l'époque Pôle de recherche et d'enseignement supérieur)

Les projets proposés devaient répondre à un cahier des charges privilégiant:

- Des projets globaux et de grande envergure
- Des campus « durables » dans l'esprit du Grenelle de l'environnement
- Des sources de financement diversifiées permettant aux sites retenus d'accentuer leur ancrage territorial
- Des projets exemplaires à tous les niveaux : contenu, méthodologie, contractualisation avec l'Etat

Le processus de sélection

- Un jury international composé notamment de : Guy Aubert, ancien directeur général du CNRS, Jean Lou Chameau, Président de Caltech, Robert Lacroix, Président de l'université de Montréal
- 10 sites retenus pour bénéficier de la dotation campus qui constitue une ressource extra budgétaire : Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Grenoble, Lyon, Condorcet, Paris et Saclay.
- Afin de tenir compte de la diversité des projets et de leur excellence mise en place d'un dispositif « Campus prometteur » et « Campus innovant » financés sur le budget de l'Etat et bénéficiant d'enveloppe de 30 ou 20 millions d'euros à l'exception du campus lillois (110 millions) et du campus lorrain (70 millions d'euros)

Carte des campus retenus



3/ Processus d'expertise de mise en œuvre des opérations portées par les sites lauréats

- Initialement expertise MENESR + évaluation préalable de la mission d'appui aux partenariats publics privés
- Renforcement de l'expertise propre au MENESR en 2015 pour disposer d'une approche plus intégrée
 - **Analyse du contexte et des objectifs**
 - **Evaluation approfondie (adéquation aux orientations de l'établissement, à la politique immobilière de l'Etat, Scénarios selon les procédures de commande publique, analyse des risques, soutenabilité...)**
- l'université réunit un comité de suivi associant les divers services de l'Etat afin de prendre acte de l'avancement du projet à divers stades structurant de la réalisation notamment :
 - **Publication de l'avis d'appel public à la concurrence**
 - **Résultat du dialogue compétitif en PPP**
 - **Cristallisation des taux**

L'expertise prend en compte les attentes du CGI en termes d'évaluation socio économique

- Pour les dossiers de + 100 M€ HT de financement Etat le dossier d'expertise constitue le dossier d'évaluation socio économique et permet une anticipation des opérations auprès du CGI
- Entre 20 et 100 M€ le dossier peut être évoqué par le CGI
- 6 dossiers universitaires contre expertisés (ENS Cachan, Lyon Tech la doua, Picpus, Agro paritech...)
- Prise en compte par les opérateurs qui dans le domaine universitaire sont autonomes. Dans ce contexte le travail d'accompagnement porté par le MENESR à l'occasion de la révision de la procédure d'expertise a permis à l'ensemble des acteurs de progresser.

Perspectives

- Nouveau contexte sur les marchés de partenariat pose la question du portage de projet si ce type d'outil de la commande publique doit être utilisé
- Revue de l'ensemble de l'opération Campus par la cour des comptes qui rendra un rapport pour le printemps 2017
- Evolution vers davantage de responsabilisation des acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche avec de nouvelles perspectives de dévolution qui nécessiteront d'avoir fait un bilan de l'expérience des contrats de partenariat universitaires